Septième intervention de Mgr Lefebvre au concile sur les missions

Publié le 6 novembre 1964
Mgr Marcel Lefebvre
6 minutes

Vénérables Pères,

De nombreux Pères ont déjà exposé les défauts de ce schéma : humblement, certes, je me trouve en plein accord avec eux.
Tel qu'il est, ce schéma ne répond pas à l'importance de son objet, importance bien supérieure, me semble-t-il, à celle de la question de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui. Bien plus, j'ose dire que la véritable et fondamentale réponse aux problèmes de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui se trouve précisément dans l'activité missionnaire de l'Eglise.
Chaque jour nous l'avons expérimenté partout en terres de mission. Là où se trouvent la foi et la grâce du Christ, là croissent la paix, la prospérité, la chasteté, la joie, c'est-à-dire tous les fruits de l'Esprit-Saint.
Aussi, je voudrais formuler deux observations :
1 – Dans le préambule du schéma, il faut résumer l'exposé historique de l'Eminentissime rapporteur, sur la vie missionnaire de l'Eglise romaine. Nous ne pouvons, en effet, progresser à l'avenir, sinon appuyés sur la véritable et l'excellente tradition de l'Eglise.
Seuls les Pontifes romains, nous ne devons pas l'oublier, successeurs de Pierre, ont pu envoyer de fait et donc de droit, dans le monde entier, des missionnaires et des évêques. Ici, dans cette aula, combien de Pères ont étudié à Rome et ont acquis, ici, dans cette ville, et pour toute leur vie, le sens de l'Eglise catholique, puis ont été envoyés par les Souverains pontifes dans toutes les parties du monde, pour y fonder de nouvelles Eglises particulières ?
C'est que, de fait, seuls Pierre et ses successeurs ont possédé ce devoir et ce droit de manière ordinaire. Les autres apôtres les possédèrent seulement par privilège personnel ; les évêques, leurs successeurs, ne furent donc pas héritiers de ce privilège.
2 – Au sujet du Conseil international près la Sacrée Congrégation de la Propagande de la Foi, nous devons être d'une extrême prudence.
Certes, sagesse et prudence exigent que les autorités en fonction forment leur jugement après consultation des gens d'âge et d'expérience.
Mais l'autorité deviendrait inefficace si, de quelque façon et en quelque mesure, elle se trouvait limitée par une assemblée dotée d'une part d'autorité.
Jusqu'à présent et donc de droit, l'autorité dans l'Eglise a été personnelle, attachée à une personne physique ; autorité paternelle, donnée et reçue soit par grâce spéciale, soit par mandat ou mission. Telle est la véritable raison fondamentale de l'efficacité : la paternité exercée avec esprit de foi et l'aide de la grâce.
C'est donc avec prudence que nous devons prendre une décision au sujet de ce Conseil près la Sacrée Congrégation de la Propagande.
Enfin et en somme :
Que demandent et réclament toujours à leurs supérieurs généraux les évêques missionnaires ?
Qu'attendent-ils de la Propagande de la Foi et de tous les évêques des anciens diocèses ?
Des coopérateurs, soit clercs, soit laïques, puis une aide pécuniaire, rien d'autre.
Je voudrais donc proposer :
1 – Au sujet des coopérateurs :
a) Autant que possible, qu'ils soient du pays même de la mission. C'est un fait d'expérience que,

dans les territoires des missions, beaucoup de braves jeunes gens peuvent devenir d'excellents coopérateurs, mais parviennent difficilement au sacerdoce. Si aujourd'hui, ils pouvaient d'abord devenir acolytes, puis, après une assez longue période de probation, diacres non mariés, ils pourraient aider largement les prêtres dans les paroisses. En quelques années, ils pourraient être nombreux.

b) Les évêques des anciens diocèses ne doivent nullement craindre d'aider généreusement les vocations missionnaires. C'est un fait d'expérience que là où, dans un village, un seul jeune homme répond à sa vocation, il en attire d'autres. La générosité engendre la générosité. Peut-être, afin d'éviter quelque rivalité, pourrait-on dans certaines régions où des vocations sont en baisse, rassembler tous les jeunes gens dans un seul petit séminaire, et, la dernière année seulement, en effectuer le tri.

2 – Au sujet de l'aide pécuniaire : J'ai toujours eu la conviction que cette question n'est pas insoluble, du moins jusqu'à un certain point.

Si chaque année, chaque évêque missionnaire présentait au Conseil général de la Propagande de la Foi une requête raisonnable, précise et concrète, ce Conseil pourrait, par l'intermédiaire du président national de la Propagande de la Foi, demander à un évêque de choisir lui-même une ville ou une paroisse de son diocèse pour se charger d'une œuvre concrète, selon une juridiction concrète. Ce serait un honneur pour une ville ou une paroisse de fonder une église ou une école ou quelque autre maison, dans les régions pauvres.

Ce sera là, peut-être, une excellente occasion pour l'évêque bienfaiteur et une délégation de son diocèse, de se rendre au lieu de cette fondation, par exemple au jour de sa bénédiction.

Il semble toutefois indispensable que tout se fasse par l'intermédiaire de la Propagande de la Foi à Rome et de l'évêque diocésain, afin d'éviter les abus et, surtout, afin que les évêques missionnaires n'aient plus à parcourir le monde pour obtenir quelques milliers de dollars et perdre, en frais de voyages, la presque totalité des sommes récoltées.

En complément à tout cela, nous devons ajouter l'indispensable secours de la prière. Et, afin d'obtenir ces prières pour les missions, il pourrait exister une œuvre vouée à susciter ces prières et à renouveler leurs intentions. Nul n'ignore, en effet, que tout est possible avec le Christ et, sans Lui, rien.

J'ai dit.

† Marcel Lefebvre

Notes de bas de page

1. Intervention déposée au Secrétariat général du concile[↩]